

**Société d'Exploitation du Rivage S.A.**

Conformément à ses statuts, la Société d'Exploitation du Rivage S.A. a tenu, le 20 avril dernier, sa 8<sup>e</sup> assemblée générale des actionnaires au Château de Lutry, en présence de la Municipalité in corpore et des invités en les personnes de Mme Claire Glauser, Présidente du Conseil communal, MM. Dominique Roulet, Président de la Commission de gestion et Christoph Gessner, Président de la Commission des finances.

Rappelons que le capital action est constitué de 500 actions de fr. 1'000.- dont 495 sont détenues par la Commune de Lutry, les cinq autres par les membres du Conseil d'administration, à raison d'un titre par personne.

Le Conseil d'administration est formé des personnes suivantes :

Président	M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal
Vice-Président	M. Willy Blondel, Syndic
Administrateurs	Mme Aude Savoy, Conseillère municipale
	M. Christian Marich
	M. Jean-Pierre Wicht

Comme le démontrent les principaux chiffres ci-après, l'année écoulée s'est révélée bénéfique avec un excédent de recettes de fr. 33'000.- après amortissements de 237'700.-, soit un cashflow de fr. 270'700.-.

D'une manière générale, cet excellent résultat est le fait d'une gestion rigoureuse des charges d'exploitation qui affichaient au 31 décembre 2006 un montant de fr. 2'243'500.- pour un budget estimé à fr. 2'266'300.-. Il résulte aussi de l'attractivité toujours grandissante de l'établissement, aussi bien en ce qui concerne l'hébergement que les séminaires et le restaurant.

S'agissant du chiffre d'affaire, il a pour la première fois dépassé le seuil de 3 millions en 2006, avec un chiffre de fr. 3'027'000.-. Par rapport au budget, il est supérieur de fr. 110'950.- aux estimations, ce qui correspond à une variation de 3,8%.

Compte tenu des excellents résultats obtenus, le Conseil d'administration a décidé de rembourser intégralement le solde de l'emprunt de fr. 600'000.- consenti par le Conseil communal en 1998. Ce solde était de fr. 200'000.- au 31 décembre 2005.

En ce qui concerne le loyer payé par la société à la Commune, il était de fr. 308'000.- en 2005 et a été augmenté en 2006 à fr. 312'850.-. Il correspond en tout point à celui fixé dans le contrat de bail établi le 30 août 1999.

Le Conseil d'administration a tenu 10 séances au cours desquelles il a été informé en permanence de l'évolution des situations financières par comparaison avec le budget et les chiffres de l'année précédente. Il a analysé de manière suivie les propositions de la Direction de l'établissement et a pris les décisions nécessaires à la bonne marche des affaires, notamment en consentant un certain nombre de dépenses pour en améliorer le fonctionnement et l'attractivité.